

Depuis 1998, il permet de suivre spécifiquement l'impact des procédures de délégation des services publics d'eau et d'assainissement en France, à partir d'enquêtes auprès des collectivités.

Un espace est dédié à la diffusion des résultats de ces enquêtes sur le site [services.eaufrance.fr](http://services.eaufrance.fr).

## Son nouveau site grand public

[services.eaufrance.fr](http://services.eaufrance.fr)

- Une visualisation des données des indicateurs dans la rubrique « Portrait de territoire » à l'échelle des collectivités, des départements, des régions et des bassins des agences de l'eau
- Une carte interactive sur le prix de l'eau et de l'assainissement
- Des données à télécharger

## Ses outils en ligne offerts

- Un outil de génération automatique du RPQS à l'échelle des services et un rapport de chiffres clés à l'échelle de la collectivité
- Un outil de comparaison entre les services d'eau et d'assainissement et un tableau de comparaison interannuel pour les collectivités
- Un outil de diagnostic de conformité du rendement du réseau vis-à-vis du décret fuites
- Des outils d'extraction de données sur différents périmètres géographiques



ACCÉDER À L'OUTIL SISPEA

## Le petit cycle de l'eau

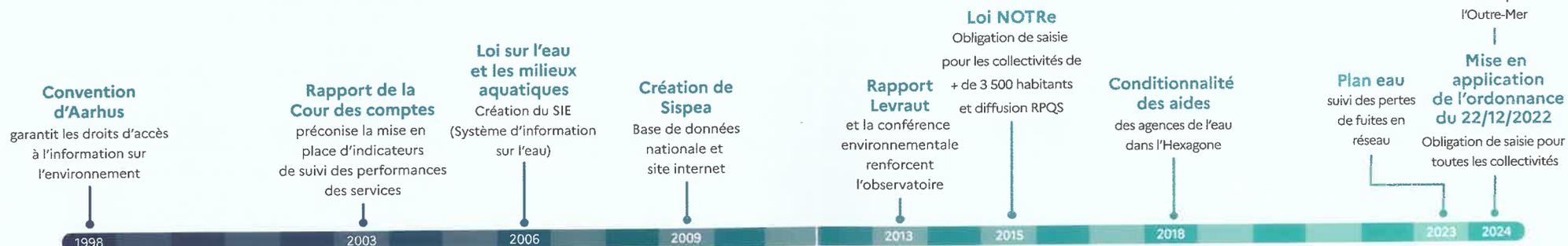


## Son cadre réglementaire

L'ordonnance du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine oblige désormais toutes les collectivités à renseigner les indicateurs réglementaires au plus tard le 15 octobre de chaque année.

Sispea devient à compter de janvier 2025 l'**outil de support fiscal unique** des données nécessaires pour le calcul de la redevance performance eau potable des agences. Cette nouveauté impactera les services d'eau qui ne renseigneraient pas Sispea.

L'ouverture de l'exercice a lieu dès le mois de février.



## Sispea en quelques dates